# PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE-DES-SŒURS

AUDITION COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÎLE-DES-SŒURS DEVANT L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL



16 JUILLET 2013

# REJETER LE PROJET - POURQUOI?

- PROBLÈMES DE SÉCURITÉ
- PROBLÈMES DE CIRCULATION
- PROBLÈMES SUR LA SANTÉ
- CONTESTATIONS DEVANT LES TRIBUNAUX
- PARC ET ESPACE VERT vs RÉSERVE FRONCIÈRE
- LES DÉLAIS RELATIFS ET RESPONSABILITÉS
- POLITIQUE CRÉÉ L'URGENCE vs DEMANDE À L'OCPM DE LA GÉRER
- PRENDRE EN COMPTE LE SOUHAIT DES PAYEURS DE TAXES

### REJETER LE PROJET - POURQUOI?

- PROJET IMPROVISÉ
- TRIANGLE TROP PETIT POUR UNE ÉCOLE 3/18
- COÛTS TROP ÉLEVÉS
- QUI PAIE LE STATIONNEMENT?
- IMPACTS IMPORTANTS SUR LES VOISINS
- AUCUNE MESURE DE MITIGATION
- MYTHES vs RÉALITÉ SUR UNE ÉCOLE DE MARCHEURS

### REJETER LE PROJET – POURQUOI?

- AGRANDISSEMENT À MOYEN TERME
- DÉFICIT D'ESPACES VERTS DANS LE QUARTIER
- IL Y A DES SITES ALTERNATIFS
- ÎLOT DE CHALEUR
- BIENFAITS DU PARC SUR LES PETITS ET GRANDS
- UTILISATION DU CENTRE ELGAR OU DES NOMBREUX LOCAUX À LOUER POUR RÉPONDRE À L'URGENCE
- LES IMMIGRANTS ONT LE DOS LARGE

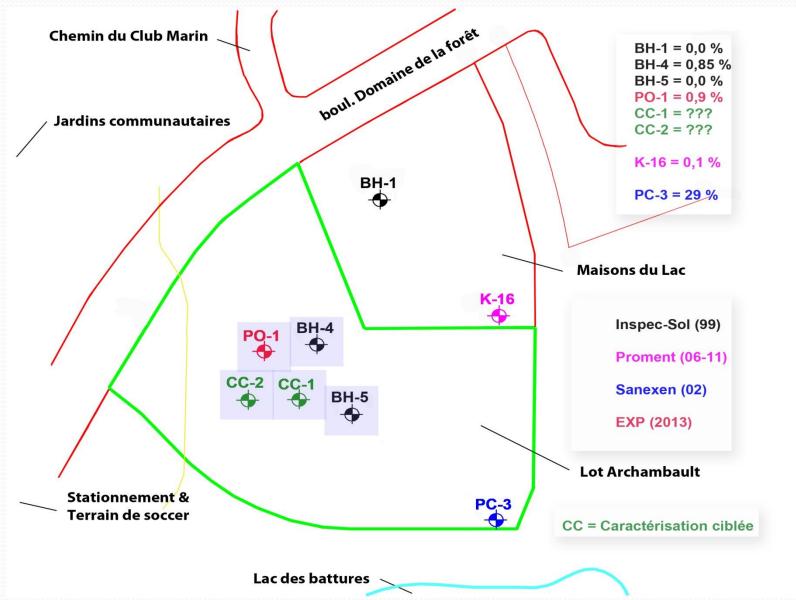
#### POURQUOI ACCEPTER LE PROJET ?

- BESOIN ÉVIDENT D'UNE DEUXIÈME ÉCOLE
- URGENCE

- VOYONS D'ABORD LES SITES ALTERNATIFS
- CONDITIONS POUR LE TRIANGLE SI NÉCESSAIRE À LA FIN DE MA PRÉSENTATION



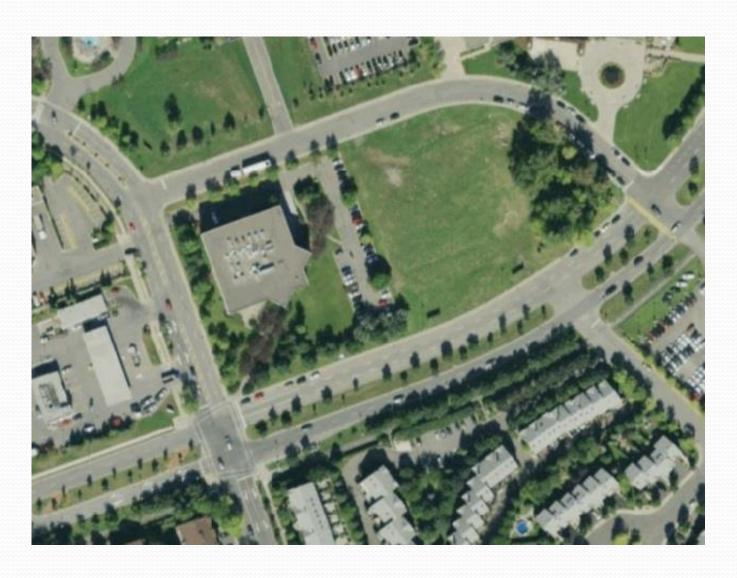




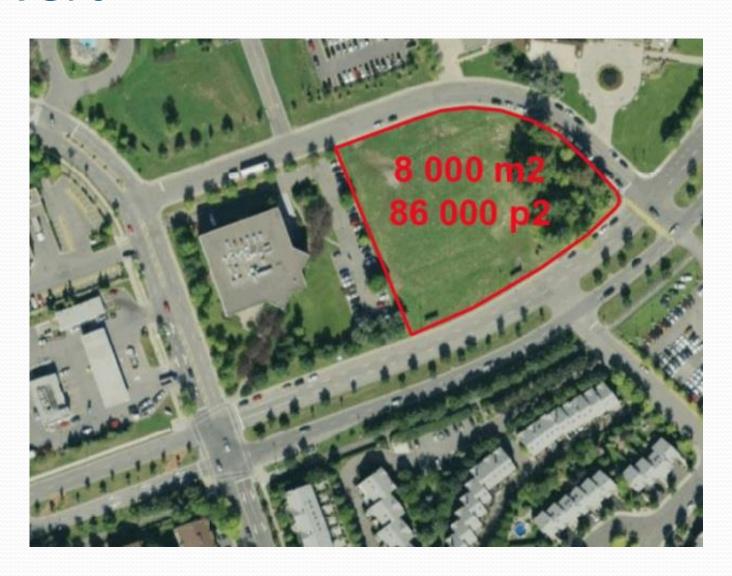




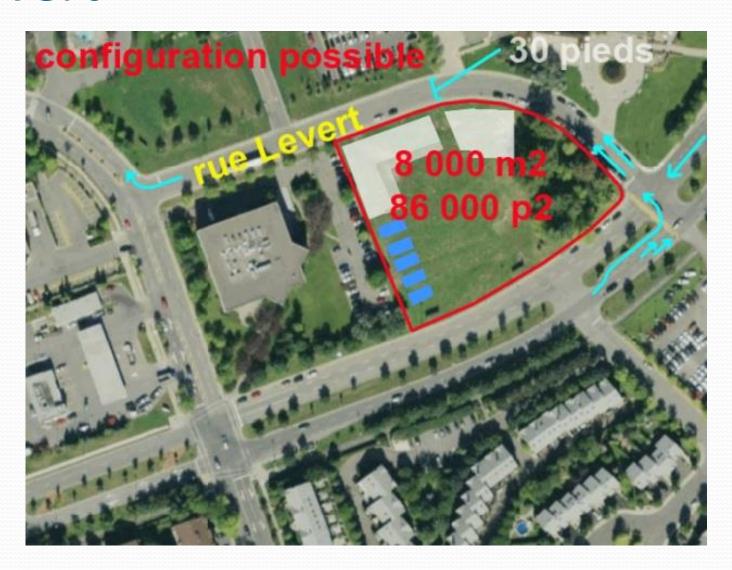




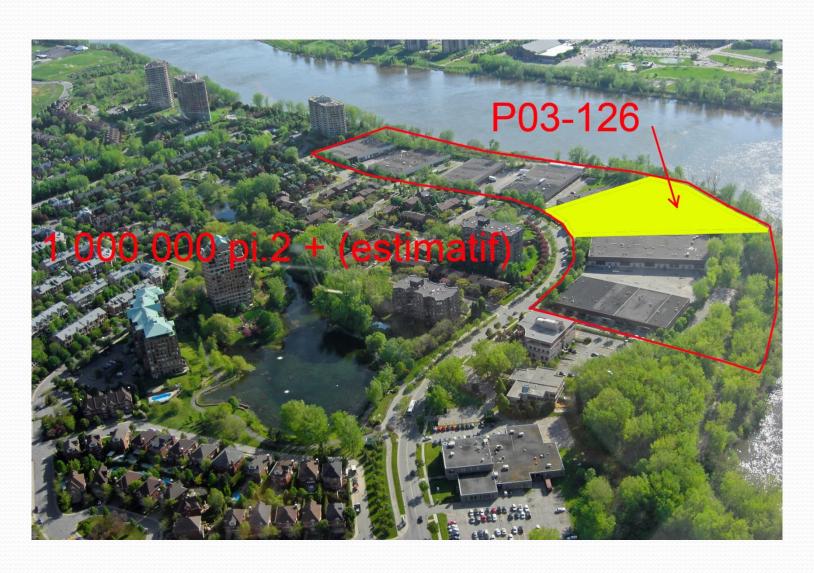








# Chemin du Golf



# CONDITIONS MINIMALES POUR CONSIDÉRER LE TRIANGLE AFIN DE RÉPONDRE À L'URGENCE



# COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Une petite école: 1,5 / 9 (maximum 2 étages avec toit vert et cour verte) – terrain trop petit
- Servitude de non agrandissement et de non empiètement tant pour le bâtiment que pour la cour d'école avec clause pénale solidaire Montréal, Verdun & CSMB de 75000\$ (10 fonds dominants choisis par le CDDIDS) signée et inscrite avant l'adoption du règlement
- Aucun empiètement du Triangle sur le Lot de 1988
- Compensation dans le quartier en parc ou espace vert équivalent à la superficie des planchers et de la cour

# COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Talus de 3 mètres avec plantation massive d'arbres entre l'école et Place du Soleil et garnir la haie existante
- Accès aux stationnements du centre commercial et du quart du stationnement du parc
- Débarcadère double et solidaire le long des boulevards Île-des-Sœurs et René-Lévesque, évitant le besoin de stationner dans les rues avoisinantes.
- Interdiction d'utiliser la rue Place du Soleil en tant que débarcadère par une signalisation adéquate ou autre mesure (accès Place du Soleil & Triangle fermé)

# COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Mesures d'atténuation pour assurer la sécurité des enfants, des parents, et des citoyens en général et pour réduire l'impact sur la circulation (comité Voirie APRIDS)
- Améliorations des infrastructures du parc de la Fontaine: jeux pour enfants, fontaine, terrains de tennis, bancs et tables, etc.
- Mise sur pied d'un comité (Verdun, CSMB, AFIDS, APRIDS et CDDIDS) pour planifier tout de suite l'emplacement de la troisième école dans un endroit qui fera consensus.